

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
7 avril 2015**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1 avril 2015 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Mardi 7 avril 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

**Étaient présents** : Mr Michel CHAMBRIN, Mr Sylvain NAUDET, Mr André VILLARD, Mme Roselyne LACOMBE, Mme Gwendoline DAVID, Mr Yves GAÏTANAROS, Mme Chantal IMBAULT, Mme Isabel MARQUES, Mr Daniel CHAIN, Mr Philippe FOUCHER.

**Excusés** : Mme Audrey RUGA, Mr Michel TEXEIRA, Mr Auguste DA SILVA, Mr Pierre COISON, Mme Christiane BERTHEAU.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	10

Monsieur Sylvain NAUDET a été nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire précise qu'il a été omis de stipuler le vote à 8 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, pour l'acceptation du devis de l'entreprise TRAVAUX LAMBERT, sur le précédent compte-rendu.

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2015 est adopté à 9 voix pour et 1 voix contre.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

**I - DELIBERATIONS :**

**1) Approbation du compte de gestion COMMUNE 2014 :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 9 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion 2014 de la Commune.

**2) Approbation du compte de gestion du Service des Eaux 2014:**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 9 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion 2014 du Service des Eaux.

**3) Approbation du compte de gestion du service de l'Assainissement 2014 :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 9 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion 2014 du Service de l'Assainissement.

**4) Approbation du compte administratif 2014 de la Commune :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr Daniel CHAIN, Conseiller Municipal, approuve à 9 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2014, conforme aux tableaux 'Etat II-1 résultats budgétaires de l'exercice » et « l'état II-2 résultats d'exécution du budget principal qui se présente en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section Fonctionnement :**

Dépenses	889.062,31 €
Recettes	1.235.421,67 €

**Section Investissement :**

Dépenses	255.067,17 €
Recettes	190.165,37 €

**5) Approbation du compte administratif 2013 du Service des Eaux :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Daniel CHAIN, Conseiller Municipal, approuve à 9 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2014, conforme aux tableaux "Etat II-1 résultats budgétaires de l'exercice" et "état II-2 résultats d'exécution du Service des Eaux qui se présente en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section Fonctionnement :**

Dépenses	178.125,97 €
Recettes	423.528,67 €

**Section Investissement :**

Dépenses	68.044,95 €
Recettes	71.380,34 €

**6) Approbation du compte administratif 2014 du Service de l'Assainissement :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Daniel CHAIN, Conseiller Municipal, approuve à 9 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2014, conforme aux tableaux "Etat II-1 résultats budgétaires de l'exercice" et "état II-2 résultats d'exécution du Service Assainissement qui se présente en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section Fonctionnement :**

Dépenses	106.330,00 €
Recettes	135.069,74 €

**Section Investissement :**

Dépenses	33.254,73 €
Recettes	42.084,75 €

**7) Affectation de résultats 2014 - Budget Général :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, après en avoir délibéré le compte administratif 2014 de la Commune, et constatant que celui-ci présente :

- Un excédent de fonctionnement de : .....	<b>346 359,36 €</b>
- Un déficit d'investissement de : .....	<b>64 901,80 €</b>
- Restes à réaliser dépenses, soit : .....	<b>1 985,00 €</b>
- Restes à réaliser recettes, soit : .....	<b>70 000,00 €</b>

Décide à 9 voix pour et 1 abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article 002 excédent de fonctionnement reporté, la somme de **346 359,36 €** pour financer les dépenses de fonctionnement,
- A l'article 001 déficit d'investissement reporté, la somme de **64 901,80 €**.

**8) Affectation de résultat 2014 - Service des Eaux :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, après avoir délibéré le compte administratif 2014 du Service des Eaux, et constatant que celui-ci présente :

- Un excédent de fonctionnement de : .....	<b>245 402,70 €</b>
- Un excédent d'investissement de : .....	<b>3 335,39 €</b>
- Restes à réaliser dépenses, soit : .....	<b>0,00 €</b>
- Restes à réaliser recettes, soit : .....	<b>0,00 €</b>

Décide à 9 voix pour et 1 abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article **002** excédent de fonctionnement reporté, la somme de **245 402,70 €** pour financer les dépenses de fonctionnement,
- A l'article **001** excédent d'investissement reporté, la somme de **3 335,39 €**.

**9) Affectation de résultats 2014 – Service Assainissement :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, après avoir délibéré le compte administratif du Service de l'Assainissement, et constatant que celui-ci présente :

- Un excédent de fonctionnement de : .....	28 739,94 €
- Un excédent d'investissement de : .....	8 794,02 €
- Restes à réaliser dépenses, soit : .....	0,00 €
- Restes à réaliser recettes, soit : .....	0,00 €

Décide à 9 voix pour et 1 abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article **002** excédent de fonctionnement reporté, la somme de **28 739,94 €** pour financer les dépenses de fonctionnement,
- A l'article **001** excédent d'investissement reporté, la somme de **8 794,02 €**.

**10) Approbation du Budget Primitif Commune 2015 :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 9 voix pour et 1 abstention, le budget primitif Commune 2015.

**11) Approbation du Budget Primitif Eaux 2015:**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 9 voix pour et 1 abstention, le budget primitif Eaux 2015.

**12) Approbation du Budget Primitif Assainissement 2015 :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 9 voix pour et 1 abstention, le budget primitif Assainissement 2015.

**13) Adhésion à l'Association de gestion du Refuge d'Animaux de Chilleurs aux Bois :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, décide à l'unanimité de ne pas adhérer à l'Association de gestion du refuge d'animaux de Chilleurs aux bois.

**II - DEVIS :**

**Fleurissement 2015 :**

Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la Fondation de l'Armée du Salut - ESAT D'AUVILLIERS pour le fleurissement 2015, pour la somme de 969,30 € HT, soit 1 066,23 € TTC.

**III- AFFAIRES DIVERSES :**

Lors du précédent Conseil Municipal, Mme SEVESTRE avait sollicité les conseillers municipaux afin d'obtenir la gratuité pour l'utilisation de la salle dans le cadre de la Journée « Courir pour Curie » et d'annuler le titre de paiement pour l'année 2014. Mr le Maire précise que la demande de Mme SEVESTRE sera traitée lors de la répartition des subventions.

A ce propos, Mr Philippe FOUCHER, précise que les tarifs de location de salle ont été définis par le Conseil Municipal en place et non par l'ancien Conseil Municipal, comme cela avait été avancé à Mme SEVESTRE. Mr le Maire rectifie en stipulant que les tarifs ont bien été adoptés par l'ancien Conseil Municipal puis reconduits.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que la prochain réunion de travail concernant l'organisation du Service Technique se déroulera Jeudi 9 avril 2015 à 14h00 et propose à Mr Philippe FOUCHER d'y participer.

**IV -TOUR DE TABLE :**

Mme Gwendoline DAVID rappelle la proposition de Mr Laurent BIRE de travailler pour la Commune.

Mr André VILLARD informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rénover le vitrail de l'Eglise d'Allainville en Beauce rapidement.

Mr Yves GAÏTANAROS remercie les habitants de St Pérary-Epreux pour les disponibilités lors des élections départementales.

Il rappelle que la circulation entre Outarville et St Pérary-Epreux (Grande Rue) est fermée par arrêté municipal et départemental.

Mr Sylvain NAUDET, informe le conseil Municipal que la Maison de la Beauce a retenu le projet « Fête de la Musique » du 21 juin 2015, et qu'un partenariat est proposé pour l'organisation et la participation à cet événement. A ce jour la Musique d'Orléans, Groupe de Musique Portugais, le Comité des fêtes, la MJC, la Mairie et les écoles sont déjà impliquées et chaque association est invitée à se relier à cette manifestation.

Mr Philippe FOUCHER informe le Conseil Municipal que le bulletin annuel comprend des fautes d'orthographe et des formulations qui revienne dans différents paragraphes.

Mr Sylvain NAUDET, précise que le bulletin a été lu et relu à plusieurs reprises et déplore qu'il reste encore des erreurs. Pour ce qui est des formulations, les différents textes reçus par les associations et autres groupements non pas fait l'objet d'une modification par l'éditeur, afin de respecter les demandes de chacun.

Mr Daniel CHAIN demande une commission des finances pour faire une projection d'avenir sur plusieurs années et envisager des projets avec peut être l'assistance d'un avocat. Il souhaiterait que des demandes de subventions soient déposées auprès du Conseil Départemental et/ou d'autres organismes publics, afin de pouvoir réduire la dette de la commune.

Mr Sylvain NAUDET précise que les projets font l'objet d'une demande de subvention auprès des organismes publics en fonctions de ces derniers. On ne peut demander de subventions sans projet.

Fin de séance 22h10

Fait à Outarville, le 8 avril 2015

**Le Maire**

**Michel CHAMBRIN**

<b>SEANCE du 07/04/2015</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>	<b>Excusés</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
<b>Michel CHAMBRIN</b>	1	1			
<b>Sylvain NAUDET</b>	1	1			
<b>Audrey RUGA</b>	0	0			
<b>André VILLARD</b>	1	1			
<b>Chantal IMBAULT</b>	1	1			
<b>Yves GAÏTANAROS</b>	1	1			
<b>Gwendoline DAVID</b>	1	1			
<b>Roselyne LACOMBE</b>	1	1			
<b>Auguste DA SILVA</b>	0	0			
<b>Isabel MARQUES</b>	1	1			
<b>Michel TEIXEIRA</b>	0	0			
<b>Christiane BERTHEAU</b>	0	0			
<b>Daniel CHAIN</b>	1	1			
<b>Pierre COISNON</b>	0	0			
<b>Philippe FOUCHER</b>	1	1			
<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			